



Centre de formation
de Kerliver

BPA

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

ou

HORTICULTURE ORNEMENTALE ET LEGUMIERES

CFA - CFPPA de Kerliver
Kerliver

29460 HANVEC

☎ 02.98.20.00.08

☎ 02.98.20.04.28

E.mail : cfppa.hanvec@educagri.fr

Conventionnement par le Conseil Régional

Formation par apprentissage

LES METIERS



Ouvrier Qualifié en Travaux d'aménagements paysagers :

il est à même d'effectuer les tâches techniques de réalisations paysagères, de rendre compte de l'exécution des travaux, d'adapter son travail aux contraintes.



Ouvrier qualifié en horticulture ornementale et légumière :

il se situe entre l'ouvrier et le personnel d'encadrement. Il réalise les tâches techniques et la conduite des cultures et des productions.



INSERTION

80 % des jeunes ont un emploi à la sortie de la formation (dont 76 % en CDI). - moyenne sur le centre de formation de Kerliver

Organisation de l'alternance

- ♦ Formation d'une durée de 2 ans (840 h),
- ♦ Possibilité de formation en 1 an (en fonction du parcours antérieur°).
- ♦ Sur une année : 12 semaines de cours au CFA (35 h hebdomadaire), 35 semaines en entreprise et 5 semaines de congés payés,
- ♦ Contrôles tout au long de la formation par Unités Capitalisables (UC),
- ♦ Diplôme d'état du Ministère de l'Agriculture.

Conditions d'admission

- ♦ Etre titulaire d'un CAPA ou d'un CAP.
- ♦ Avoir suivi un cycle complet conduisant au BEP ou BEPA, ou sortir d'une classe de 3^{ème}.
- ♦ Avoir plus de 16 ans.
- ♦ Signer un contrat d'apprentissage.

Contenu de la formation

- ♦ Enseignement général :
 - Mathématiques,
 - Expression-communication,
 - Economie,
 - Agronomie-Biologie,
- ♦ Enseignements techniques
 - Reconnaissance des végétaux,
 - Création et entretien d'un espace paysager
 - Utilisation des engins de transport et de terrassement
 - Construction paysagère
 - Gestion des milieux naturels
 - Multiplication des végétaux
 - Installation et suivi de culture
 - Récolte et préparation des commandes - Commercialisation

www.kerliver.com

INFOS PRATIQUES

☆ Recrutement

- Dossier de candidature à demander au centre de formation
- Entretien avec l'équipe pédagogique
- Tests de positionnement.

☆ Tarifs des prestations (tarifs au 01/01/12)

- Restauration (5 € le déjeuner)
- Hébergement : locations dans communes ou villes voisines (liste à disposition sur demande)
- Rétrocession de photocopies (par année scolaire) : 66,15€

☆ Aides particulières

- Indemnités forfaitaires de transport, hébergement et de restauration accordées par trimestre (Subvention versée par le Conseil Régional de Bretagne)
- Possibilité d'APL pour les locataires (dossier à retirer auprès de votre organisme de sécurité sociale : MSA ou CAF).
- Possibilité de « bourses apprentissage » auprès du conseil Général du Finistère.

☆ Personne à contacter

- Référent pédagogique : Isabelle FAVÉ
- Secrétariat : Marie COLLOREC

☆ Témoignages (de Bérangère, Vincent et Pierre, apprentis en BPA 2^{ème} année)

- « Nous apprenons à nous organiser et à être autonomes »
- « On nous traite en adultes »
- « Nous réalisons un travail personnel à travers l'élaboration du rapport sur notre entreprise »
- « Nous avons un salaire qui nous donne une autonomie dans notre vie »

☆ Rémunération

Salaire des apprentis (SMIC horaire au 01/01/12 : 9,22 €)						
Période d'apprentissage	De 16 à 18 ans		De 18 à 21 ans		+ de 21 ans	
	Pour tous	Pépi*	Pour tous	Pépi*	Pour tous	Pépi
1 ^{ère} année	25 %		41 %		53 %	
2 ^{ème} année	1 ^{er} semestre	37 %	37 %	49 %	61 %	
	2 ^{ème} semestre		45 %	55 %		

*Pour toutes les entreprises qui dépendent de la convention collective Pépinière Horticulture

** Les apprentis BPA en 1an (déjà titulaire d'un diplôme de niveau V dans le même domaine) sont considérés comme étant en formation complémentaire, dont rémunération = salaire 2^{ème} année majoré de 15%.

Exemples de salaire mensuel :

- Tom, 17 ans en CAPA TP 1^{ère} année (25 %) = 349,57 €
- Sébastien, 20 ans en BPA Pépinières 2^{ème} année :
1^{er} semestre = 685,21 € et 2^{ème} semestre = 769,11 €
- Audrey, 18 ans en 1^{ère} Bac-Pro T.P. = 685,21 €
- Clément, 22 ans en BTS 2^{ème} année = 853,02 €